

REUNIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Composition du Conseil communal :

Yvan PETIT, Bourgmestre-Président.

Didier ROUARD, Fabienne ROBA, Jean HYAT, Echevins.

Michel JÉRÔME, Eugène BRASSEUR, Pierre LEDENT, Hervé RONDIAT, Christophe LONNOY, Christian MATAGNE, Nathalie JAMIN, Christian LAMBERT, Christian ALEXANDRE, Delphine DEPIERREUX, Sandrine LISSOIR, Conseillers communaux.

Geneviève GODFRIN, Présidente du CPAS, siège avec voix consultative.

Séverine RUCQUOY, Secrétaire communale

Séance du 15 septembre 2009

Absents : Eugène BRASSEUR, Pierre LEDENT, Delphine DEPIERREUX

LE CONSEIL COMMUNAL,

En séance publique,

1. DÉMISSION D'UNE CONSEILLÈRE COMMUNALE

1.1. **accepte la démission des fonctions de conseiller communal de Mme Marie- Claude ABSIL,** rue St-Barthélemy, 45 à 5560 Hulsonniaux (liste UV).

1.2. **déclare validés les pouvoirs de Mme Sandrine LISSOIR,** rue du Centre, 45 à 5560 Hulsonniaux (1^{ère} suppl. liste UV) et installe l'intéressée en qualité de conseillère communale effective, après prestation de serment entre les mains de M. le Bourgmestre.

1.3. **modifie le tableau de préséance** des membres du Conseil communal suite à l'installation de Mme Sandrine LISSOIR en qualité de conseillère communale.

1.4. **prend acte de la nouvelle composition politique du Conseil** suite à l'installation de Mme Sandrine LISSOIR en qualité de conseillère communale (liste UV).

1.5. **prend acte de la déclaration individuelle d'apparement** formulée par Mme Sandrine LISSOIR : Mouvement Réformateur (MR)

1.6. **désigne, en remplacement de Mme Marie- Claude ABSIL :**

- Intercommunales BEP, BEP Environnement, BEP Expansion économique : M. Christian MATAGNE (MR)
- Société coopérative de logements sociaux « Ardenne et Lesse » : M. Hervé RONDIAT (MR)
- Asbl « Maison du Tourisme du Val de Lesse Houyet-Beauraing-Rochefort » : M. Christian LAMBERT (MR)
- Commission Locale de Développement Rural (CLDR) : Mme Sandrine LISSOIR
- Commission Paritaire Locale pour l'enseignement (COPALOC) : Mme Sandrine LISSOIR.

2. PROCES-VERBAL

Approuve le procès-verbal de la séance du 24 juin 2009.

3. FABRIQUES D'ÉGLISE

Mme Sandrine LISSOIR quitte la séance (art. L1122-19 du CDLD)

Emet un avis favorable au compte 2008 des Fabriques d'Eglise de :

Fabrique	Recettes	Dépenses	Int.commune	Boni
Hulsonniaux	17.111,90	4.882,68	4.167,66	12.229,22
Ver-Custinne	16.793,46	17.128,79	9.948,64	335,33

Mme Sandrine LISSOIR rentre en séance

Emet un avis favorable au budget 2010 des Fabriques d'Eglise de :

Fabrique	Recettes	Dépenses	Int.commune
Finnevaux	13.548,80	13.548,80	11.270,54
Houyet	23.413,86	23.413,86	21.725,73
Ver-Custinne	20.328,87	20.328,87	11.553,08
Hulsonniaux	10.816,82	10.816,82	4.948,27

4. CPAS : DÉMISSION D'UN CONSEILLER

Prend acte de la notification de la démission de M. Christian LAMBERT, en qualité de membre du Conseil de l'Action Sociale, élu de plein droit le 04.12.06 (groupe UV) et décide de soumettre cette démission, pour acceptation, au Conseil communal lors de sa prochaine séance.

5. par 8 voix pour et 4 abstentions

5.1. HOLDING COMMUNAL S.A.

Approuve les points de l'ordre du jour de l'AG des titulaires de certificats et de l'AG extraordinaire du 30.09.09 et désigne M. Didier ROUARD en tant que représentant de la commune.

5.2. MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES

Modifie comme suit les budgets ordinaire et extraordinaire de la commune pour l'exercice 2009 :

Budget ordinaire	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	5.533.833,16	4.748.122,94	785.710,22

< crédits	- 107.000,00	- 71.247,88	- 35.752,12
> crédits	+ 159.039,55	+ 154.897,51	4.142,04

Budget extraordinaire	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	6.544.537,35	6.544.537,35	0
< crédits	-	-	-
> crédits	+ 1.002.212,76	+ 1.002.212,76	0
Nouveau résultat	7.546.750,11	7.546.750,11	0

5.3. ACQUISITION D'UN CAMION – EMPRUNT

Décide de passer un marché de services d'emprunt par procédure négociée sans publicité d'un montant de 59.083,00 euros, avec une durée de 10 ans, en vue de l'achat d'un camion d'occasion à la SPRL TNC de Wellin.

5.4. ANCIENNE CABINE ET TERRAINS DE LA SNCB

Décide d'acquérir, pour le prix de 16.000 €, hors frais et aux conditions du projet de compromis de vente, pour cause d'utilité publique, les biens suivants :

- une parcelle de terrain non cadastrée d'une superficie de 123 m² située à l'arrière de la Maison communale (lot n°1) ;
- une parcelle de terrain cadastrée section C, n°22 x 6/pie et l'ancienne cabine de signalisation cadastrée section C n°22 b6, d'une superficie totale de 748 m² (lot n°2 du plan) et de ne plus exiger du vendeur qu'il indique dans l'acte authentique que le site est exempt de pollution.

6. à l'unanimité

6.1. SUCCESSION LOMBART

Décide de procéder à la vente des bijoux déposés dans le coffre BBL 350-302-010074 à Beauraing et figurant à l'inventaire de la succession LOMBART au plus offrant.

6.2. CELLES : MISE EN AGGLOMÉRATION

Fixe les limites de l'agglomération du village de Celles, lesquelles seront matérialisées par le placement de signaux F1 et F3, après approbation du MET.

6.3. CHAPELLE DE HÉROCK

Approuve, au montant de 4.922,28 € TVAC, les travaux de restauration de la toiture de la chapelle de Hérock.

6.4. MESNIL-ST-BLAISE : ÉCHANGE DE PARCELLES

Décide d'échanger une parcelle de terrain à Mesnil-St-Blaise avec la SPRL JOPHI CONSTRUCT, avec paiement à la commune d'une soulte de 1.210 €, dans le but de créer un accès sécurisé au départ des futurs lotissements vers les écoles et éviter ainsi le passage par la route régionale.

6.5. SALLE « L'AURORE » A MESNIL-ST-BLAISE

Approuve le contrat portant sur l'étude par l'INASEP des travaux d'aménagement de la salle « l'Aurore » à Mesnil-St-Blaise ainsi que la convention en matière de sécurité.

6.6. VOIRIES COMMUNALES

Approuve le projet définitif des travaux de réparation et d'entretien des voiries communales endommagées durant l'hiver 2008-2009, pour un montant estimé à 199.650 € TVAC et fixe le mode de passation du marché par adjudication publique.

6.7. HULSONNIAUX : EGOUTTAGE

Décide de souscrire des parts bénéficiaires de l'organisme d'épuration agréé INASEP, à concurrence de 394.344,56 € (au lieu de 393.459,14 €), correspondant à la quote-part financière de la commune dans les travaux d'égouttage à Hulsonniaux.

6.8. CESSION D'UNE PARCELLE A HOUYET

M. Yvan PETIT quitte la séance (art. L1122-19 du CDLD)

Décide de céder à titre gratuit au Service Provincial d'Aides Familiales une superficie de 578,62 m² à prendre dans la parcelle communale sise à Houyet, cadastrée section Cn°168c, en vue d'y ériger une maison rurale polyvalente, étant entendu que la commune bénéficiera d'un droit de préemption en cas de réalisation par le cessionnaire du bien et des constructions qui y seront érigées et accepte de prendre en charge la démolition du chalet érigé sur le bien.

6.9. M. Yvan PETIT rentre en séance

VENTE DE BOIS 2009

Approuve, au montant total de 18.480 €, l'état de martelage pour les coupes de bois de l'automne 2009 (exercice 2010) de la commune, adopte les clauses particulières en complément aux conditions du nouveau cahier général des charges pour les ventes de bois, étant entendu que les lots de chauffage seront réservés aux habitants de la commune dans un 1^{er} tour aux enchères (un seul lot par ménage) ; les lots non vendus seront ouverts à tous lors d'un second tour et les lots de bois marchand seront vendus uniquement par soumissions.

6.10. DENEIGEMENT DES VOIRIES COMMUNALES

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet le déneigement de certaines voiries communales pour l'hiver 2009-2010, à savoir :

1^{er} lot : sections de CELLES (y compris Gendron, Vêves, Trussogne et autres hameaux) et CUSTINNE (y compris Ver et Payenne)

2^{ème} lot : sections de MESNIL-ST-BLAISE (y compris Mahoux), FINNEVAUX, MESNIL- EGLISE (y compris Ferage), HERHET, HULSONNIAUX (y compris Chaleux et ferme du Bois de Chaleux)

6.11. MESNIL-ST-BLAISE – BAIL A FERME

Approuve la cession réciproque des lots n°13 et n°60 des terrains patrimoniaux entre Mme Bernadette ADAM et M. Alain MAROT.

6.12. PLAN DE COHÉSION SOCIALE

Approuve le projet de plan de cohésion sociale 2009-2013.

6.13. SENIORS : FORMATION GSM

Décide d'organiser, en fonction des demandes, des formations GSM à destination des seniors, de percevoir une participation financière des participants de 1€/heure, soit 9€/personne/formation et d'intervenir financièrement dans le solde du coût de la formation.

6.14. PERSONNEL : STATUT PÉCUNIAIRE

Modifie le statut pécuniaire du personnel, en ce qui concerne le montant de la prime de fin d'année.

6.15. LOTISSEMENT HIBEAUFONTAINE A WANLIN

Prend acte du nouvel acquéreur de la parcelle n°15° au lotissement « Hibeaufontaine » à Wanlin, en la personne de Mme Magalie PERNET, rue du village, 71 à 5573 Martouzin- Neuville.

A huis clos, ratifie diverses mises en disponibilité pour cause de maladie, interruptions de la carrière professionnelle pour congé de promotion ou de convenances personnelles et désignations temporaires dans l'enseignement.